

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

### **1. - Convention avec Léo Lagrange pour l'année scolaire 2017/2018 -**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange pour l'année scolaire 2017/2018, pour la personne mise à disposition à l'école de Roche, pour un montant de 21.432,86 €.

### **2. - Maintenance des chaudières des bâtiments communaux -**

La maintenance de toutes les chaudières installées dans les bâtiments communaux est confiée à la SARL REY de BRIVES CHARENSAC

### **3. - Destination des coupes de bois forêt intercommunale de Miaune exercice 2018 -**

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal fixe les coupes de bois pour l'exercice 2018 sur la forêt intercommunale de Miaune : Vente d'une coupe et délivrance aux affouagistes.

### **4. - Décisions modificatives budgétaires -**

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives pour les ajustements des crédits budgétaires.

### **5. - Encaissement de la TEOM auprès des locataires de la commune -**

Suite à la fusion des communautés de communes et l'adhésion à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est payée par le propriétaire sur la taxe foncière des propriétés bâties. De ce fait, la commune a réglé cette taxe sur tous les bâtiments communaux, et doit récupérer le montant auprès des locataires pour les logements.

Le conseil municipal décide d'encaisser les sommes correspondantes auprès des locataires des logements de la commune.

### **6. - Gestion de la salle des fêtes -**

Monsieur et Madame MAURIGE nous ont fait part de leur volonté de ne plus être gestionnaires de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Aussi, nous sommes à la recherche d'une personne qui souhaiterait les remplacer pour s'occuper de la gestion de la salle.

**Si vous êtes intéressé(e) vous voudrez bien prendre contact avec la Mairie au plus tôt.**

### **7. - Gardiennage de la chapelle de Roche -**

Le conseil municipal a accepté la candidature de Mme Marie Thérèse PIASECKI pour le gardiennage de la chapelle de Roche, l'indemnité annuelle est de 155 €

### **8. - Subvention à l'APE de l'école de Roche -**

Suite à l'acquisition des fleurs pour l'embellissement de la commune, le conseil accepte de verser une subvention de 229,50 € à l'APE pour le règlement de la facture correspondante.

## **9. - Rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay**

Monsieur le Maire a présenté au conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, concernant la neutralité fiscale.

## **10.- Questions diverses -**

- Le conseil approuve le devis de l'entreprise ROBERT pour le changement des portes et fenêtres du rez de chaussée du logement vacant du bâtiment « Les Jeannettes », d'un montant de 2.241,00 € HT, il est aussi envisagé le changement des ouvertures du logement duplex.
- Le conseil envisage la vente du bâtiment anciennement à usage de couvent à Saint-Maurice de Roche et va prendre contact avec une Agence.
- Le conseil accepte de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes pour l'Association « Les Barons », pour l'organisation du TELETHON du samedi 09 décembre.